



## Devenir Professeur dans l'enseignement secondaire privé sous contrat : quel concours présenter?

*Il est temps en ce mois d'octobre 2005, de vous inscrire aux concours. Nous vous donnons dans le document présent l'essentiel des informations concernant les concours du second degré de l'enseignement privé. Consultez pour toute précision, le site de l'Education nationale spécialisé (SIAC : Système d'Informations d'Aide aux Concours), à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/siac/>*

### **Conditions générales**

- Etre ressortissant d'un état faisant partie de l'espace économique européen,
- Avoir un casier judiciaire vierge,
- Avoir les aptitudes physiques requises.

### **1. Le C.A.F.E.P.(équivalent du concours externe de l'enseignement public)**

Pour devenir enseignant ou documentaliste dans l'Enseignement privé sous contrat du 2<sup>e</sup> degré, il faut posséder le "**Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'enseignement dans les établissements d'Enseignement Privé du second degré sous contrat**" (C.A.F.E.P.).

Tout titulaire d'une licence ou en cours d'obtention peut se présenter au C.A.F.E.P. Peuvent se présenter :

- les étudiants n'ayant jamais enseigné,
- les professeurs suppléants,
- les délégués auxiliaires.

Dans l'Enseignement catholique (95 % des établissements privés en France), un pré-accord collégial doit être conclu entre le candidat et un chef d'établissement qui s'engage à l'embaucher en cas de succès au concours. Un contrat provisoire d'un an est alors attribué au lauréat, dans la limite de 9 heures d'enseignement hebdomadaire minimum.

Les dossiers de demande de pré-accord sont à retirer auprès des Directions diocésaines au cours du 2<sup>e</sup> trimestre de l'année précédant l'inscription minitel au concours.

Le candidat au C.A.F.E.P peut obtenir une formation en contactant pour l'Enseignement catholique le Service Inter-académique pour la formation initiale (S.I.A.P.F.I. – Madame Broglin - 5 ter rue Jean Cottin 75018 PARIS 01 44 72 80 32), ainsi que l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (I.U.F.M.) pour le Rectorat.

### **Pour enseigner en collège, en lycée, en lycée professionnel** (second degré)

- le CAFEP CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) pour enseigner en lycée et collège,
- le CAFEP CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique) pour enseigner en lycée technique,
- le CAFEP CAPLP (certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel) pour enseigner en lycée professionnel,

- le CAFEP CAPEPS (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement physique et sportif) pour enseigner l'éducation physique et sportive,
- l'agrégation externe avec option pour le privé pour enseigner en lycée et dans les classes post-baccalauréat.

Pour vous présenter aux différents CAFEP, vous devez être en possession des diplômes suivants :

### ***Diplômes exigés et/ou expérience professionnelle pour les CAFEP***

CAFEP CAPES	licence ou diplôme de niveau au moins égal
CAFEP CAPET	licence ou diplôme de niveau au moins égal
CAFEP CAPLP	cas général : licence, diplôme d'ingénieur ou diplôme équivalent ou 5 ans d'expérience professionnelle en qualité de cadre
	sections où il n'existe pas de licence : BTS, DUT (ou diplôme équivalent) et 5 années d'expérience professionnelle
	sections où il n'existe pas de filière d'enseignement supérieur : baccalauréat ou niveau équivalent et 7 ans d'expérience professionnelle ou diplôme de niveau V (CAP, BEP) et 8 ans de pratique professionnelle
CAFEP CAPEPS	licence de sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ou diplôme en éducation physique et sportive de niveau au moins égal.
Agrégation externe	maîtrise ou diplôme de niveau au moins égal

## **2. Le CAER - Concours d'Accès à l'Echelle de Rémunération - (équivalent du concours interne de l'enseignement public)**

Le CAER est ouvert aux personnes qui exercent dans l'Enseignement privé en tant que professeurs suppléants ou délégués auxiliaires depuis au moins 3 ans. Les candidats peuvent s'inscrire au CAER en étant dans leur 3<sup>e</sup> année d'ancienneté de services. Ce concours permet d'obtenir un contrat définitif dans l'Enseignement privé sous contrat d'association, après une année probatoire sanctionnée par une inspection favorable.

Il est exclusivement réservé aux enseignants en poste dans l'Enseignement privé sous contrat à la date de clôture des inscriptions.

La préparation du CAER peut s'effectuer dans un des centres de formation de l'Enseignement privé (ARPEC et UNAPEC pour l'Enseignement catholique).

Il est possible de se préparer par correspondance avec le CNED, dans le cadre du plan de formation de l'établissement.

### ***Diplômes exigés et/ou expérience professionnelle pour les CAER***

CAER CAPES	Bac + 3 années
CAER CAPET	Bac + 2 années

CAER CAPLP	niveau III à V selon les sections
CAER CAPEPS	Bac + 3 années en EPS
CAER Agrégation	Concours d'accès à une échelle de rémunération de professeur agrégé correspondant aux concours internes de l'agrégation

### 3. Le 3e concours de recrutement

Il a été ouvert pour la première fois en 2002. Il s'adresse aux candidats justifiant de l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation. Le troisième concours est réservé aux contractuels de droit privé (aides-éducateurs, emplois-jeunes, formateurs dans le secteur privé).

La durée de leurs activités, de 4 ans au moins, doit avoir été accomplie, dans le cadre d'un contrat de droit privé, au cours des 5 dernières années précédant date de clôture des registres d'inscription de ces concours. Le niveau de diplôme requis est au moins bac+2.

#### Epreuves et jurys :

Les épreuves, les dates de concours et les jurys sont les mêmes que ceux de l'Enseignement public.

#### Comment et quand s'inscrire ?

L'inscription se fait par Minitel ou Internet auprès du centre d'examen d'Arcueil. Par Minitel : 36 14 Code SIEC, 5555Y, du **jeudi 15 septembre 2005 jusqu'au jeudi 27 octobre 2005 à 17 heures**. Par Internet : <http://www.education.gouv.fr/siac/>. **Les serveurs académiques de confirmation d'inscription seront ouverts du jeudi 3 novembre 2005 au mardi 15 novembre 2005 à 17 heures, heure de Paris.**

(Consulter les bulletins officiels **spécial n°6** du 16 juin 2005 et **BO n°25**)

Dates des épreuves d'admissibilité 2005/2006\_: télécharger le BO n°6 à l'adresse suivante :  
[ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2005/special6/special6\\_an\\_nexe2.pdf](ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2005/special6/special6_an_nexe2.pdf)